



Communiqué intersyndical – Val d'Oise

## **Pour une gestion efficace des violences sexistes et sexuelles et un accompagnement conséquent des victimes dans l'Académie de Versailles**

Aujourd'hui encore une femme sur deux affirme avoir subi des violences sexuelles. Au moins une femme sur cinq affirme également avoir subi des violences sexistes et sexuelles au travail. Alors que ces violences sont de plus en plus dénoncées et qu'elles constituent une lutte à part entière dans la fonction publique et plus particulièrement dans l'éducation nationale, nos organisations dénoncent le traitement fait aux victimes au rectorat de Versailles.

Dans un lycée du Val d'Oise, une enseignante a signalé des violences sexistes et sexuelles subies dans le cadre du travail. Elle s'est vue refusée par deux fois la protection fonctionnelle alors même que cette mesure est prévue dans la circulaire du 4 mars 2014, la circulaire du 9 mars 2018, ainsi que dans le guide "Lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans la fonction publique". Aujourd'hui à la connaissance des organisations syndicales aucune enquête administrative n'a été lancée par le rectorat alors qu'encore une fois la circulaire du 9 mars 2018 précise que « Les employeurs se doivent d'être exemplaires dans la sanction des violences sexuelles et sexistes ». En plus de la violence de ce qu'elle subit, elle se retrouve actuellement dans l'incapacité de reprendre sereinement son travail, n'étant pas soutenue par sa hiérarchie, à tous les niveaux.

Le traitement de notre collègue, à qui l'on a refusé le statut de victime ainsi que tous les droits qui en découlent, nous indignent et nous préoccupent quant à la sécurité de l'ensemble des femmes et victimes de violences sexistes et sexuelles travaillant dans l'académie de Versailles. Lutter contre les VSST exige plus qu'une simple communication !

Il est temps que les victimes de violences sexistes et sexuelles soient crues et soutenues par leur hiérarchie. Il est intolérable que dans l'éducation nationale, elles subissent de surcroît une violence institutionnelle qui les met gravement en danger sur le plan des risques psychosociaux.

### **Nos organisations syndicales exigent :**

- que les protocoles déjà existants soient connus et appliqués par la hiérarchie, des chef-fes d'établissements du Val d'Oise jusqu'au rectorat de Versailles en passant par la DSDEN 95.
- que les circulaires du 4 mars 2014 et 9 mars 2018 soient pleinement appliquées afin de prévenir, protéger et traiter les violences sexistes et sexuelles au travail.
- que des formations spécifiques soient développées dans notre département sur la gestion des VSST.

**Nos organisations syndicales soutiennent pleinement notre collègue dans son recours afin d'obtenir la protection fonctionnelle.**